

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

181107/BC/OH

**ARRETE N° ARR/2018/ST/426**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété  
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures  
nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre l'organisation d'une manifestation avec animations  
diverses à l'occasion du 1er anniversaire du commerce « Au Jardin d'Ancolie », géré  
par Monsieur Nicolas POMART au 208, rue Jules Guesde à Hem, il y a lieu de  
prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : le 17 novembre 2018 entre 8h00 et jusqu'à 22h00, le stationnement  
de tous véhicules, cycles et motocycles, sera interdit sur une largeur de 10 m face  
au 208 rue Jules Guesde à Hem.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par Monsieur POMART.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de  
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le  
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au  
Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la  
Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à  
Monsieur Nicolas POMART, 208 rue Jules Guesde - 59510 HEM.

Fait à HEM, le 14 NOV. 2018

**Pour le Maire de Hem et par délégation,  
l'Adjointe à la Qualité de la Ville  
et à la Proximité**



**Safia OULMI**